ÉCHOS

JUSTICE DE PAIX

Est nommé juge de paix à Lille, deuxième arrondissement, M. Lebeau, juge de paix à Saint-Omer, canton Sud, en remplacement de M. Daguin nommé juge de paix de Clichy.

FACTEURS

Sont nommés facteurs : à Lille, M. Buret, brigadier au 19e régiment de chasseurs ; à Roubaix, M. Leclev brigadier au 7 bataillon d'artillerie à pied.

Facteurs ruraux : à Marcoing, M. Monnigne, ex-soldat au 1er régiment étranger ; à Hautmont, M. Bertelet, ex-soldat au 126 régiment d'infanterie ; à Berguet, M. Calle, ex-soldat au 68 régiment d'infanterie.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DUNKERQUE

Audience du 19 décembre 1908

Charles Billiaert, 21 ans, de Killem, quinze jours de prison avec sursis, pour avoir frappé un mois d'août dernier, un vieillard, Pierre Hazebaert, décédé à la fin d'octobre.

— Lucie D..., 18 ans, couturière. Vol d'une bague évaluée 60 fr. au préjudice de Mme Delsart. Trois jours de prison avec sursis.

— François Mathys, 31 ans, et Henri Mathys, 21 ans, ont déménagé le mobilier de leur ami Pépin et l'ont transporté de Malo-Terminus à Rosendael. Quand la femme Pépin arriva à son domicile, elle le trouva vide. On l'affaire cette particularité que Pépin a déjà l'affaire cette particularité que Pépin a déjà été relégué et qu'il était sensé ne plus devoir revenir chez lui.

Mais le défenseur des frères Mathys fait remarquer qu'on ne saurait considérer ses clients comme complices, n'ayant tiré aucun profit de cette opération. L'affaire est mise en délibéré.

— Arthur Fiorine, 18 ans, et Georges Weisbecker, 19 ans, journalier à Rosendael, coups et blessures : 3 jours de prison.

CHRONIQUE AGRICOLE

La Caisse rurale

Le cultivateur intelligent et soucieux de ses intérêts vient apprendre à l'école de nos syndicats les meilleures méthodes culturales. Il profite ainsi des progrès de la science agricole pour s'armer contre la concurrence étrangère et produire, avec le minimum de frais, le maximum de rendement. Mais il ne suffit pas à un général, sur le champ de bataille, de connaître toutes les tactiques de la guerre, il faut encore que les ressources alimentaires lui soient assurées pour continuer efficacement la lutte entreprise. De même, en matière d'agriculture, il ne suffit pas de connaître son métier, il faut encore avoir les moyens de le pratiquer. Et souvent le manque d'argent condamne certains cultivateurs à perdre le bénéfice d'une opération culturale très avantageuse. Pour remédier à cet inconvénient, l'institution du Crédit agricole permet aux cultivateurs de recourir à des emprunts faciles et aux Syndicats de développer au maximum leurs services en faveur de leurs membres. Mais le Crédit agricole, en raison de sa destination particulière, doit revêtir une forme spéciale, bien différente du crédit industriel ou commercial.

Or, la Caisse rurale, qui est véritablement le bras droit de nos Syndicats, réalise à merveille les conditions du crédit agricole. C'est une petite banque qui, par ses humbles guichets, engage nos cultivateurs à traiter avec elle. Si, par votre esprit d'ordre et de prévoyance, vous avez réalisé quelques économies, ne les laissez pas moisir dans un tiroir ou dans un bas de laine. Vous rendriez un bien mauvais service à votre bourse. Mais, vous ferez preuve d'intelligence en confiant le trop-plein de votre portefeuille à la Caisse rurale.

Cet argent, au moment opportun, mettra à l'aise votre voisin, cultivateur comme vous, dont le capital est beaucoup plus modeste. De cette façon, l'argent produit par la terre profitera de nouveau à la terre et n'ira pas alimenter les grandes industries des villes, qui, demain, vous enlèveront les bras de vos paysans.

L'agriculture ne réalise pas ses bénéfices dans un court délai. Le cultivateur, en effet, doit avancer longtemps avant la récolte et la vente de ses produits, l'argent nécessaire à l'achat de ses engrais, de ses semences ou de ses animaux de boucherie, s'il fait de l'élevage. Dès lors, si la nécessité d'un emprunt se présente, le remboursement ne peut être exigé à une époque quelconque ni dans un délai trop court.

Et dans les affaires agricoles, les termes ordinaires des banques commerciales ne s'accommodent pas aux conditions du cultivateur. Or, la Caisse rurale, dont l'institution s'est inspirée de cet état de choses, offre à ses clients les facilités de paiement les plus commodes. Les agents chargés de régler les emprunts fixent les échéances à des dates correspondant aux époques où le cultivateur recueille ordinairement l'argent de ses produits.

Un autre avantage, très appréciable, consiste à admettre le remboursement des emprunts par acomptes, c'est-à-dire par parties. Ce système offre au cultivateur l'avantage de ne plus payer les intérêts correspondant à la somme remboursée. Enfin, la Caisse rurale n'exige pas de déplacements coûteux. Le cultivateur trouve cette institution dans sa commune ou dans une commune voisine. Et les formalités se réduisent à peu de chose. Ajoutez à cela que les agents de la Caisse rurale sont souvent les amis de l'emprunteur, si par suite celui-ci peut, en toute confiance, régler ses affaires avec une banque si bienveillante.

Combien vraies ces paroles de l' « Economiste », dont nous conseillons vivement la lecture à tous ceux qui s'occupent des œuvres sociales à la campagne.

Réponse à J. M. — Vous avez eu grandement tort d'introduire cette bête dans votre étable, avant de l'avoir mise pendant huit jours en observation dans une pièce « ad hoc ». Mais, consolez-vous, le mal n'est pas sans remède.

Lavez les parties atteintes : toupet, oreilles, échine, gros de queue, surtout, avec une infusion de tabac (belge, si vous pouvez vous en procurer). Un quart de tabac dans cinq litres d'eau.

Après deux applications de ce remède,

CONSEIL PRATIQUE

brossez vos vaches tous les jours, nourrissez-les bien et, pour la fin du mois, la garnison aura disparu.

L. CENSIER.

La Villette, le 21 décembre 1908

Bœufs	Vaches	Taureaux	Veaux	Moutons	Porcs
Quantités amenées	3.213	1.979	302	1.260	6.446
Quantités vendues	4.925	850	140	1.230	16
Poids moyens	166	1 64	1 46	1 20	1 25
Prix du kilog. par qualité — Viande nette 1re	1 68	1 4	1 14	1 10	1 48
2e	1 18	1 4	1 33	1 00	1 44
3e	1 03	1 4	1 00	0 80	1 40
Poids vif 1re	0 87	0 96	0 96	0 96	1 05
2e	0 74	0 80	0 80	0 80	1 04
3e	0 74	0 64	0 64	0 64	1 00

Peaux de moutons rases : 1,50-3.
— demi-laine : 3-4

PHYSIONOMIE DES VENTES

Bœufs. — Vente difficile et baisse de 10 à 15 fr. par tête. On cote : limousins 0,83-0,87, bourbonnais 0,82-0,85, manceaux 0,76-0,80, cholets 0,70-0,77 le demi-kilo net.

Veaux. — Vente moyenne, mêmes prix. On cote : choix de Brie, de Beauce, du Gâtinais 1.14-1.15, champenois 0,95-1,10, manceaux 0,90-1,05, gournayeux 0,95-1, caennais 0,90-0,95 le demi-kilo net.

Moutons. — Vente difficile et prix en baisse. On cote : petits moutons 1,10-1,15, métis 1,02-1,07, auvergnats 1,03-1,05, du Midi 1-1,10 le demi-kilo net.

Porcs. — Vente moyenne et mêmes prix. On cote : bons porcs maigres 0,51-0,53, les gras 0,40-0,50 le demi-kilo vif.

Courrier militaire

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs que pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à M. *La Ramée*, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

J. B., 14, rue Temp..., Toulouse. — Les télégraphistes appartiennent au 2e bataillon du génie, stationné au Mont-Valérien, près Paris. Pour y entrer, quand on est de la partie, le mieux est de prendre, en juillet-août, le B. A. M. — Je vous conseille de vous procurer à la Bonne Presse (0 fr. 75 franco), la brochure spéciale à ce brevet. Il sera bon, en outre, de vous mettre en relation avec un camarade de ce bataillon pour savoir quels sont les moyens de préparer les matières qui peuvent être demandées à cet examen, en dehors de la partie purement militaire.

Y. sur B., St-S. — Je vous remercie bien de la réponse que vous m'avez communiquée. Elle improuve que le recrutement connaît la décision du ministre à l'égard des prêtres rappelés indûment. J'en ferai mon profit pour l'avenir.

P. R., Bernerville. — Etant devenu, *par suite* de changement de dispense, *de l'article* 21, il est tout à fait inutile de demander au recrutement un changement d'affectation. Vous avez été placé dans un régiment. Or ne vous remettra pas dans une section d'infirmiers. — Pour passer comme réserviste devant la Commission de réforme, il faut en faire la demande, avec certificat médicaux légalisés à l'appui. Il la gendarmerie qui, après enquête, transmettra à l'autorité militaire. — Les Commissions de réforme se réunissent toujours dans les premiers jours de chaque mois. — Tables là-dessus. — On compte par *dioptries* pour les yeux, et non plus par numéros de verres. — Le mieux est de consulter *officieusement* à ce propos, un médecin militaire, en le priant de vous examiner. Il vous expliquera le mode d'examen. — Pour la mauvaise dentition, ceci dépend beaucoup de l'avis du major. Même marche.

M. P., Mérepoix. — Je ne saurais vous fixer au sujet des prestations. Voyez à ce sujet le secrétaire de la mairie.

M., Percy-sous-Briffeles. — On peut s'engager pour trois ans à toute époque de l'année dans un corps quelconque de l'armée, pourvu que l'on ait l'aptitude requise. Vous ne me donnez aucun détail à ce sujet. — Quel âge avez-vous ? Quel arme voulez-vous choisir ? Quel est le recrutement de votre domicile ? Réécrivez avec plus de détails.

Pro Deo ad Jerum per Mariam, cl. 1888. — Vous êtes de la classe 1908 et non pas 1888. — C'est à la revision que l'on demande au commandant de recrutement l'*arme* où l'on désirerait servir. Il prend note et peut vous y affecter, si vous réunissez les conditions requises. — Etant fort et ayant une bonne vue, il a toute chance d'être pris bon. — Comme réserviste, il ne pouvait pas être réformé temporairement. Ne faites-vous pas erreur ?

Orléans, 12. — 1° Pour moi, s'il n'a pas ses 18 ans qu'en décembre, il ne peut pas prendre son B.A.M. en août, en vue de devancer, car l'engagement doit se signer *dans les premiers jours d'octobre.* — Voyez ce que dit à ce sujet le recrutement. — 2° L'avancement pour les premiers galons dépend du classement que le sujet obtient au peloton des élèves caporaux. — En principe, celui qui a son B. A. M. peut passer caporal en quatre mois. — 3° S'il demande à faire comme sous-officier sa troisième année il aura droit à la haute paye de son grade pour cette année-là. 4° On ne devient officier de réserve d'administration que si l'on appartient à une section. — 5° L'engagé qui entre au corps en décembre muni de son B. A. M., suit immédiatement le peloton. — 6° Quand on a été reçu pour le peloton des élèves officiers de réserve on est forcé de suivre ce peloton spécial dans la ville où il est organisé pour le corps d'armée.

Juanito, B. P. — Quand il est fixé hors d'Europe avant le 1er janvier de l'année de sa revision, le jeune homme peut, en le demandant au préfet de son domicile par le canal du consul de France, obtenir de passer là-bas la revision.

Un jeune de Fenes. — 1° 54 Kilos de poids pour une taille de 1m,64, c'est peu. Je l'engage à grossir s'il veut, à 19 ans, être sûr d'être accepté pour son engagement. — 2° Oui, avec 1m,64, on peut faire un dragon. — 3° S'il n'y a pas de régiment de « légère » dans sa région de corps d'armée, il ne pourra pas s'y engager par devancement d'appel. Pour cette question de détail on le renseignera au recrutement.

L., Bagnicourt (Nord). — Avec la nouvelle loi militaire, le *père de quatre enfants vivants* passe de droit dans l'armée territoriale et se trouve par ce fait, dispensé de ses périodes dans la réserve. Mais celui qui n'a que trois enfants doit faire ses 28 et 17 jours. — Il ne lui reste que la ressource s'il est pauvre, de mander par le maire l'indemnité de soutien de famille.

B. H., Saint-Calais (Sarthe). — Avec la loi du 14 avril 1908, on ne peut plus obtenir pour les périodes de changement d'affectation. C'est *forme*.

B. A., Erquinghem. — Il faudra, pour être affecté au génie, étant colombophile, de demander au commandant de recrutement à la revision, en produisant des diplômes ou certificats prouvant que vous savez soigner les pigeons voyageurs.

A. B. E., conscrit, 1908. — *Comme appelé* on ne peut choisir dans certaine mesure que son *arme* et non son *corps*.

Henri d'A., 241, boulevard St-Germain. — Faites une demande, par la gendarmerie, pour passer devant la Commission de réforme de janvier. — Il sera fait une enquête et, si vous n'êtes pas transportable, l'autorité militaire donnera des ordres pour que vous soyiez chez vous.

P. C., 193 (Ariège). — 1° Dès 18 ans, on peut s'engager comme apprenti marin. — 2° Devenir vite sous-officier et passer l'examen pour cette école quand on a l'ancienneté voulue. — 3° Oui. — 4° Le Saint-Maixent naval est assez difficile. Programme chez Lavauzelle, à Limoges.

Vive la patrie ! — Pour la revision, un jeune homme qui est en résidence régulière à l'étranger doit être inscrit au dernier domicile de ses parents en France. — Avec une taille de 1m,77, il ne peut, dans la cavalerie, prétendre qu'aux cuirassiers. — Lire ci-avant des réponses relatives au choix du régiment par ceux qui sont munis du B. A. M. — Voir également comment on peut arriver à passer la revision au consulat, si l'on est dans les conditions de résidence régulière. — On ne peut, avec le B. A. M., choisir son corps que *dans sa région d'origine*. — En général, on n'accepte pas un homme pour le service armé s'il a *moins de* 0 m. 76 de tour de poitrine.

M., à J. — Les commissaires de surveillance sont non disponibles.

Bonnaud au 129e. — Les majors vous examineront à votre arrivée au corps. Mais je ne vois pas dans les chiffres que vous me donnez matière à réforme. — 2° Il faudra bien exposer votre cas au médecin militaire devant qui vous paraîtrez.

L. D. C., 1908. — Une simple cicatrice consécutive à une opération ancienne, si le membre ne souffre pas, ne peut pas être un motif de réforme.

François, E. L., Tongres. — Avec la loi sur la réduction des périodes, tout est changé. Les hommes qui ne sont pas hors d'Europe doivent, en principe, faire leurs périodes avec leur classe d'âge. — Voyez la loi, au consulat.

G., 4 126 (Calvados). — Il n'y a plus de dispenses de périodes. Les pères de quatre enfants vivants, eux, passent de droit dans la territoriale et les *soutiens de famille reçoivent* une indemnité s'ils sont reconnus sans ressources.

Vive la territoriale ! C. D., 25. — Je ne comprends pas bien votre cas. Il me semble que votre rappel n'a pas été illégal. Je vous engage à faire une demande d'explication au recrutement, en joignant à l'appui votre livret individuel.

M. J., Gigny-sur-Saône. — Aucun diplôme universitaire n'est exigé pour les écoles de sous-officiers. — Vous trouverez le programme de *Saint-Maixent* (0 fr. 75), chez M. Chapuis, 4, place des Tilleuls, Grenoble. — Vous verres les matières qu'il convient plus particulièrement de préparer dans votre cas. — Le mieux, pour arriver vite, est de s'engager, dès 18 ans, en étant muni du B. A. M. de façon à ne pas moisir dans les grades inférieurs.

Jean-Louis, de Francheville. — 1° Quand on ne se présente pas au Conseil de revision, on est *pris d'office* et affecté au *service armé*. — 2° et 3° Oui, dans l'infanterie. — (4° Mieux vaut toujours se présenter surtout si l'on a un cas d'exemption à faire valoir.) — Pour vous, *soulant être fantassin*, vous n'avez qu'à vous présenter. Vous serez servi à souhait.

Ne 243, Angers. — 1° A Annecy, il y a le 30e de ligne. — 2° Chaque régiment d'infanterie a une musique. — 3° Je ne saurais vous dire si le recrutement d'Angers alimente le 11e alpins, qui est généralement à Annecy, l'hiver. Mais un moyen sûr d'y servir serait de s'y engager, avec ou sans B. A. M.

S., à Ivry. — Celui qui se fait naturaliser à 41 ans suit le sort de sa classe d'âge pour ses obligations militaires. Il n'a donc plus aucune période à accomplir.

Une famille d'abonnée et d'amie de la « Croix ». — La réforme temporaire est d'un an. — Quarante jours avant la fin de cette année, il sera convoqué par les soins du recrutement devant le Conseil de réforme (et non pas de revision), qui décidera s'il doit être réformé sous à fait ou reprix. Dans ce cas, il aura à faire deux ans, moins les 40 jours de congé qu'il a obtenus.

Un Algérien. — Dispensé art. 21, vous aurez à faire vos 17 jours soit en 1910 et en 1911, suivant le corps auquel vous appartenez.

Un lecteur de la « Croix », rue Marignan. — Vous les-vous devancer l'appel en octobre ou vous engager pour trois ans. Précisez. Dans les deux cas, le B. A. M. vous sera utile. — Il faut toujours avoir un *Manuel* pour se préparer à cet examen.

B., de Bouhardville. — On n'est ajourné qu'une fois avec la loi nouvelle, quand on ne demande rien à la revision. — On ne prend pas de soldats *au-dessous de 50 kilos de poids*. — Après la revision, il n'est plus temps de présenter de réclamation.

A. P., Octeville. — Pour choisir son corps en demeurant dans sa région, il n'y a qu'un moyen : prendre le B. A. M. — Voir plusieurs réponses ci-avant.

Vevement la fuite ! E. H. — De la classe 1901, vous serez convoqué pour vos 28 jours en 1909. L'époque vous sera indiquée par les affiches et le recrutement vous enverra l'avis de convocation trois mois à l'avance. — Vous pourrez, dès le début de l'année, présenter une demande de *devancement d'appel*, si vous avez un motif très sérieux à invoquer. Il faudra passer par la gendarmerie.

B., Peyron-le-Château. — Il faudra que le jeune homme au service fasse, en janvier (avec l'aide de ses chefs qui le guideront), une demande d'indemnité comme *soutien indispensable de famille*. Mais, pour cette demande et pour les pièces du dossier à produire, il faut absolument avoir l'appui du maire.

J. C., Busy. — Si le recrutement vous donne avis d'une convocation malgré le temps de *rappel illégal* que vous avez fait au début de 1907, veuillez lui rappeler la *circulaire ministérielle* du 14 *novembre* 1907 (*B. O. P. B., page* 1 246) qui vise votre cas.

A. D., 112, rue de la Chapelle. — La classe 1901 fera ses 28 jours en 1909. — Ceci résulte du tableau annexé à la loi du 14 avril dernier. — Quand vous aurez vos deux ans de grade, il faudra adresser une lettre déférente à votre capitaine pour lui rappeler votre proposition.

René, de St-Brieuc. — Si votre livret porte que vous êtes dispensé *art.* 21, vous ne devez que deux périodes. Je ne sors pas de là. — Pour l'allocation comme soutien de famille, tout dépend du maire de la commune qui instruit le dossier et peut le faire aboutir s'il veut.

P. L., Pont-l'Abbé. — Pas de minimum absolu pour s'engager dans l'infanterie. — C'est là que l'avancement est le plus rapide au début. — Aux chasseurs, l'avancement est à peu près aussi rapide ; mais la vie y est plus rude, en raison de l'entraînement de ces corps spéciaux.

M. de C., Chartres. — Pas de places de rengagés pour l'instant dans les régiments de cavalerie.

Ce 15e, 135e, Belfort. — Un soldat en congé ne peut être proposé pour la réforme que s'il revient à son corps ou si, étant entré à l'hôpital, il est proposé à cet effet par le médecin-chef. — Il n'a pas les mêmes règles à suivre que le réserviste rentré dans ses foyers.

B., l'Herbergement. — Il faut travailler pour réussir au B. A. M., non en raison des épreuves elles-mêmes qui sont anodines, mais à cause du nombre de concurrents qui est assez grand. — Mieux vaut s'affilier à une *Société de gymnastique* pour en faire avec fruit. — Procurez-vous la brochure : *Officier de réserve en dix-huit mois.* — Vous jugerez des difficultés à surmonter. — Un jeune homme ne peut pas se procurer de la sorte un fusil Lebel. — Le *Livre du Gradé* est très bien compris et permet à un futur soldat de se préparer aux épreuves avant le régiment (2 fr. 60 chez Chapuis, à Grenoble).

Répondu directement. — C. et C., à Bletterans. — Louis de B., abbaye des P. Douai. — V. H., rue Pasteur, Reims. — P. E., Auberchicourt. — R., Eloyes (Vosges). — N. V., hôpital militaire, Ajaccio. — G., rue R., St-Claude. — G. T., 49, Quingamp. — P. C., la Rimbaudais. — P., rue Verte, Lys-les-Lannoy. — T., St-Blaise, par Montclar. — M., Ste-Hélène (Morbihan). — L. B., rue B., Oran. — R., villa H.-J., Hyères. — C. D., Rosporden. — G., Genoel-Elderen. — P. Lisse, par Mézin. — A. Q., Bayard (H.-M.). — C., à N.-D. de Ceuilly. — H. B., poste restante, Besançon. — A. B., rue Gambetta, Reims. — V. V., boulevard de B., à Vesoul. — P. O., Martigny (Aisne). — P. C., Bourion (P.-de-C.). — D., rue St-L., Bayeux. — M., Vléville (H.-M.). — P., Orelle (Savoie). — C. L., Raon-aux-Bois (Vosges). — L., Sin-le-Noble. — D., rue S.-B., Tourcoing. — J. M. (Vosges). — P., avenue D., Rueil. — C. V., Camarès (Aveyron). — S. T., Thomme-le-Thil. — E. V., rue P., St-Malo. — B., Vernon (Vienne). — L., 7e, 118e, Quimper. — G. P., rue E.-M., Orléans. — A. R., rue P., Marcq-en-Barœuil. — H. G., rue G., Angers. — J. A., Ouistreham (Calvados). — C., Isigny-sur-Mer (Calvados). — Ch. P., Moulins-sur-Allier. — Ch., St-Martin-d'Auxigny. — Ch., Tassé (Sarthe). — L., Penhoët (I.-et-V.). — U. B., Olliergues. — M. E., Oranvillers. — E. P., rue de la P., Tourcoing. — C., caserne Lourcine. — P. N., la Pourcellière. — P. V., Massiac. — P., Châtellerault. — M., rue du J., Tourcoing. — H., la Bastide-Murat.

L. R.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 20 décembre

Havre, vap. fr. Jean-Bart, 415, dm. (quai Anglais).

Lysekil, vap. norv. Skjold, 202, pierres(b. du Commerce).

B.-Ayres, vap. holl. Zaaland, 3502, dm. (d. 2 Ouest).

Amsterdam, vap. holl. Delfland, 2762, dm. (d. 1 Ouest).

Hull, vap. ang. Hero, 331, dm. (b. de la Marine).

Chittagong, vap. ang. Saint-Fillans, 2507, dm. (d. 3 Est).

du 21 décembre

Bilbao, vap. ang. Vespasian, 1378, minerai.

Havre, st. fr. Malte, 5523, dm.

Riga, vap. russe Nathalie, 976, dm.

Riga, vap. dan. Hafnia, 1012, dm.

Caen, vap. fr. Ville-de-Caen, 149, dm.

Rouen, vap. fr. Aster, 1923, dm.

SORTIES du 20 décembre

Dieppe, sl. fr. Pensée, 49, lège.

Rye, sl. ang. Diana, 122, lège.

Erquy, g. fr. Marie-Laure, 117, lest.

Rotterdam, vap. fr. Am.-Lhermitte, 86, dm.

Marseille, vap. fr. Sirius, 2125, dm.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Londres 19, st. Clan Farquhar	Calcutta
Hambourg 20, 4-m. all. Hebe	Tocopilla
Londres 20, 3-m. Northernhay	Tallat
Falmouth 19, 3-m. Invermark	Iquique
Port-Augusta 17, 3-m. fr. Pierre-Loti	Adelaide
Iquique 18, 3-m. fr. Flaneuse	Dunkerque
Cherbourg 17, g. fr. Flaneuse	Dunkerque
Gravesend 18, vap. fr. Colonia	Ténériffe
Falmouth 18, g. fr. Anne-Blavier	Nantes
DEPARTS :	ALLANT A :
Hobart Town 12, 3-m. fr. Jean-Bart	S.-Franc.
Portland 6, 3-m. fr. Ville-du-Havre	R. U. ou C.
Falmouth 19, 3-m. f. Marie-Molinos (en route d'Iquique, nitrate)	Rotterdam
Falmouth 19, 3-m. ang. Oberow	Hambourg

PASSAGES. — Ste-Catherine point 19, vap. ang. Clan Farquhar, allant à Londres et Dunkerque.

Malte 18, vap. ang. City of Calcutta, allant à Londres et Dunkerque.

Malte 19, vap. ang. City of Paris, allant à Londres et Dunkerque.

Port-Said 11, vap. ang. Indralena, all. d'Australie à Dunkerque.

Port-Said 11, st. all. Sambia, all. de Saïgon à Havre et Dunkerque.

Las Palmas 19, st. ang. Sweethope, allant de Rosario au Continent (maïs).

St-Vincent 19, st. Laura, all. de B.-Ayres au Continent (maïs).

Fernando-Noronha 16, st. ang. Livonian, B.-Ayres à Dunkerque.

MARCHÉS

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : 63.50 [illegible] pain n° 1 : 61 » n° 3 : [illegible] Cuite 1er jet. [illegible]

ALCOOLS. — 3/6 du dim. [illegible]

COURS DES ALCOOLS EN LIVRABLE. — Courant, 36 5 — Prochain, 36, 6[illegible] — [illegible] d'Octobre, [illegible] — Nov.-déc., [illegible] — 4 premiers, 38,[illegible] — 4 chauds, 38.75.

Valenciennes, 19 déc.

Sucre blanc en morceau	63..	61,..
Sucre roux	28...	26,..
Farines 1re qualité 100 kilos	28,50 à 30..	
Blé blanc . . . 80 kilos	17 .. à 17,50	
Blé roux . . . 80 kilos	16 75 à 17,..	
Sons . . . 100 kilos	14.50	.....
Seigle . . . 100 kilos	18...	.....
Orges	19 50	20,25
Escourgeons, l'hectolitre	19 50	20,50
Avoine . . . les 100 kilos	17 25	17 50
Tourteaux de lin, 1er choix	20..	20. 0
Tourteaux colza bonne qualité	12,75	13,75
Tourteaux colza engrais	11,50	12,75
Tourteaux ricin	0,25	....
Engrais sang et viande	15.50	.....
Sulfates d'ammoniaque	31 50	31,75
Nitrate	26,75	27,25

Taxe du pain

Lekilog de pain blanc, 1re qual. 0,32
Lekilog de pain bis . . . 0,28

Marché aux bestiaux

14 déc.

Espèces	Amenés	Entra	1re qual	2e qual
Bœufs	91	1	0,91	0 80
Vaches	230	0,10	0 80	0,70
Taureaux	65	0 90	0 80	0 70
Veaux	14	1,00	1,20	1,10
Moutons	...	...	....	....

Fourrages, les 800 kilogs

	1re qual.	2e qual.
Foin	75...	....
Luzerne	70...	....
Paille de blé	75...	.....
Trefle	40...	.....

Hygiène, Salubrité, Propreté

VIDANGES LILLOISES

27, rue Léon-Gambetta, 27

SEULE MAISON A LILLE

possédant un matériel complet capable d'assurer, toujours rapidement, un service très prochable selon les règles de l'Hygiène et de la Salubrité.

Pour cadeaux en maroquineries, sacs, porte-cigares, porte-feuilles, porte-monnaie, trousses, etc., adressez-vous directement au fabricant SOYEZ PERE, Lille. — Couvertures de voyage.

PECTORAL LILLOIS

Remède Scientifique à base de Terpinol, Menthol, Eucalyptol, etc.

SOULAGE IMMÉDIATEMENT & GUÉRIT

TOUX, RHUMES, GRIPPES, BRONCHITES, etc.

LA BOITE : UN FRANC

Phcie DUBUS, 7, rue des Arts, LILLE

Le prix du beurre, des œufs, des pommes de terre

POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	BEURRE le kilo	ŒUFS le mille	POMMES DE TERRE les 100 kilos
Paris, 18 décembre (pour comparaison)	Normandie 2,90 3,90 ; Bretagne 2,80 3,94 ; Nord et Est 2,50 3,20 ; Touraine 2,84 3,40	Norm. Picard. extra 175 194 180 200 ; choix 130 150 124 160 ; ordre 108 120 — —	Midi 60,»» 80,»» ; Hollande 12,»» 15,»» ; Rondes 10,»» 12,»» ; Rouges s. 9,»» 12,»»
Lille, 16 décembre	3,10 à 3,40 le kilo	18,»» à 20,»» le cent	7,50 à 9,»» les 100 k.
Aire, 18 décembre	2,50 à 3,10 —	3,90 à 4,50 le quart	6,»» à 9,»» —
Armentières, 14 déc.	2,20 à »,»» —	15,»» à »»,»» —	10,»» à »»,»» —
Avesnes, 18 décemb.	1,60 à 1,70 —	8,»» à 8,50 —	»»,»» à »»,»» —
Bailleul, 15 décemb.	1,55 à »,»» —	20,»» à »»,»» le cent	7,60 à »»,»» —
Bergues, 14 décembre	3,»» à 3,56 —	3,97 à »»,»» le quart	7,08 à »»,»» —
Bourbourg, 15 décemb	3,»» à 3,50 —	4,»» à 4,50 —	7,»» à 10,»» —
Courtrai, 14 décemb.	1,45 à 1,50 —	3,50 à »»,»» —	6,»» à »»,»» —
Cassel, 10 décemb.	1,40 à 1,50 —	4,50 à 4,90 —	»»,»» à »»,»» —
Cambrai, 19 décembr	1,45 à 1,60 —	3,»» à 5,»» —	7,»» à 10,»» —
Cysoing, 8 décembre	1,45 à »,»» —	4,50 à »»,»» —	7,»» à »»,»» —
Douai, 19 décembre	1,50 à 1,70 —	4,55 à 5,20 —	0,10 à 0,15 le kilo.
Estaires, 10 décembre	1,40 à 1,60 —	3,50 à 4,»» —	6,»» à 10,50 les 100
Etreœungt, 17 décemb	1,25 à »,»» —	3,60 à 3,90 —	»»,»» à »»,»» —
Fourmies 18 déc.	1,50 à 1,60 —	4,80 à »»,»» —	»»,»» à »»,»» —
Haubourdin, 11 déc.	3,80 à »,»» le kilo.	4,60 à »»,»» —	»»,»» à »»,»» —
Hazebrouck, 7 déc.	1,40 à 1,50 le 1/2-k.	4,»» à 4,25 —	»»,»» à »»,»» —
Hirson, 7 décemb.	1,80 à 1,50 —	4,70 à »»,»» —	»»,»» à »»,»» —
La Bassée, 8 décemb.	1,70 à 1,90 —	4,90 »»,»» le quart.	10,50 à »»,»» —
Landrecies, 12 déc.	1,50 à »,»» —	3,75 à 4,75 —	»»,»» à »»,»» —
Lannoy, 19 décemb.	1,60 à 1,70 —	3,55 à 3,85 —	»»,»» à »»,»» —
Le Cateau, 5 déc.	1,80 à 1,90 —	5,80 à 5,85 —	»»,»» à »»,»» —
Merville, 9 décemb.	1,70 à »,»» —	5,»» à »»,»» —	3,75 à 8,»» —
Ors, 15 décembre	1,50 à 1,60 —	3,»» à 3,30 —	»»,»» à »»,»» —
Seclin, 14 décembre	1,50 à 1 60 —	3,90 à »»,»» —	0,10 à »,»» le kilo.
Solesmes, 19 décembr	1,70 à »,»» —	3,90 à »»,»» —	8,»» à 10,»» les 100 k.
Somain, 17 décembre	1,70 à 1,80 —	1,90 à 2,10 le 1/2 qua	»»,»» à »»,»» —
Valenciennes, 19 déc.	1,70 à »,»» —	3,90 à »»,»» —	»»,»» à »»,»» —
Wasquehal, 18 décem	1,80 à »,»» —	2,40 à »»,»» —	»»,»» à »»,»» —

Par les TEMPS FROIDS & HUMIDES ne consommez d'autre apéritif que le Banyuls-Trilles soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER par excellence

recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette BANYULS-TRILLES

BOURSE DE LILLE

21 DECEMBRE

	Cours du jour	Cours précédent
CHARBONNAGES		
Albi (2 janvier 1908)	— —	— —
Aniche (31 décembre 1907)	1890 —	1600 —
Anzin (1er juillet 1907)	7000 —	6925 —
Blanzy (1er décembre 1907)	— —	— —
Bruay entière	940 —	930 —
Bruay 20e (15 fév. 1908)	95 —	95 —
Bully-Grenay (15 nov. 1907)	4625 —	4700 —
— 1/50e (15 nov. 1907)	93 75	94 —
Campagnac (1er juillet 1905)	— —	— —
Carvin 5e (1er mars 1908)	420 —	— —
Carvin entière (3 mars)	— —	2100 —
La Clarence (Origine)	245 —	245 —
Courrières (31 mars 1908)	— —	2840 —
Crespin Vieux (origine)	90 —	90 —
Douchy (31 décembre 1907)	1001 —	1001 —
Dourges 100e (1er mai 1908)	312 50	310 —
Drocourt 1800 (3 oct. 1907)	— —	— —
Drocourt 10e (1er oct. 1907)	— —	500 —
Drocourt 3500	— —	— —
Drocourt le 40e	— —	500 —
Escarpelle (11 décemb. 1907)	1001 —	1005 —
Ferfay (2 janv. 1908)	— —	338 —
Ferques (Origine)	— —	— —
Flines-Raches (coup. att.)	— —	— —
Lens entier p. (31 mars 08)	840 —	840 —
Lens 10e (31 mars 1908)	84 50	84 75
Liévin (1er mai 1908)	4250 —	4250 —
Liévin 30e (1er mai 1908)	142 —	141 75
Ligny-Lens (15 juin 1907)	620 —	620 —
Marles 30 % (15 juin 1907)	2295 —	2295 —
Marles 70 % (2 janvier 1908)	3074 —	3060 —
Marles 20e (2 janvier 1908)	155 —	154 —
Meurchin ent. 28 fév. 1908)	— —	— —
Meurchin 5e (28 fév. 1908	2660 —	2650 —
Nord d'Alais (Origine)	247 50	— —
Ostricourt (10 janvier 1908)	2220 —	2220 —
Thivencelles (1er juil. 1907)	— —	— —
Vicoigne act. (15 nov. 1907)	1400 —	1405 —
Vicoigne 10e	141 —	141 —
BANQUES (Actions)		
Crédit du Nord	— —	650 —
Verley-Decrolx	— —	1300 —
Devilder et Cie	1110 —	1120 —
VALEURS DIVERSES		
Gaz de Wazemmes	— —	543.»
Rousseau	— —	400 —
S.Sauv. Arras (15 janv. 08)	—